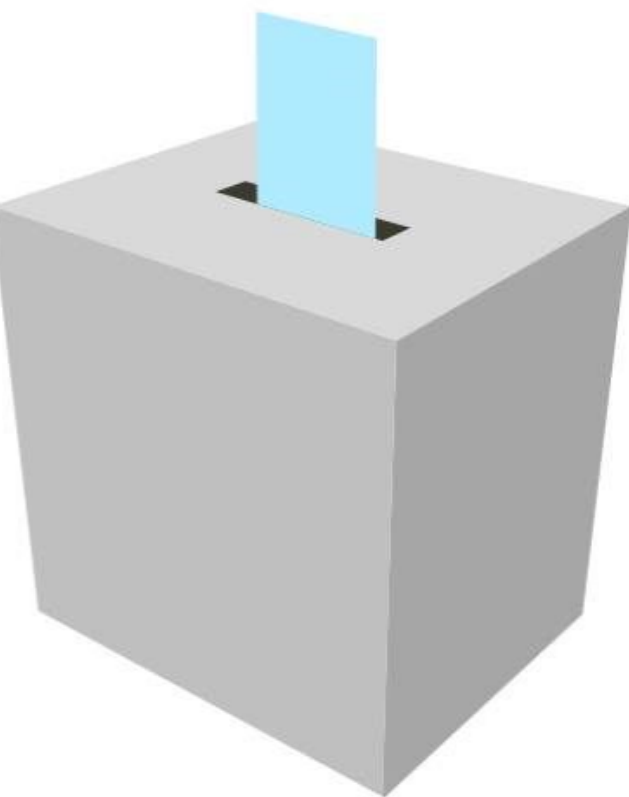




SYNDICAT DU PERSONNEL : 2020

APPEL AU NOMINATIONS DU COMITÉ D'ARBITRAGE



Chers collègues,

Le Collège des scrutateurs invite les candidatures aux postes de représentants et de suppléants pour siéger en tant que membre du comité d'arbitrage, conformément aux règles et statuts du Syndicat du personnel. Les candidats doivent tous être membres du Syndicat du personnel depuis au moins un an et doivent aussi avoir un suppléant qui sera aussi membres du Syndicat.

Le formulaire de mise en candidature (ci-joint) doit être signé par chaque candidat dans lequel, s'il est élu, il accepte de siéger dans les fonctions spécifiées dans les statuts.

Le processus électoral se déroulera comme suit :

Les nominations des représentants de la CEA Addis et des bureaux régionaux seront reçues du 16 janvier 2020 au 21 janvier 2020 : veuillez envoyer les candidatures à : zawedde@un.org; Cc: seyoumc@un.org.

Les candidatures prendront fin à 17h00, heure d'Addis Abeba, le 21 Janvier 2020.

Une brève biographie ou un énoncé de position à l'intention du personnel de l'unité électorale (division) est encouragé mais pas obligatoire.

L'élection du Bureau aura lieu le 23 Janvier 2020 lors de l'Assemblée générale. Les collègues en dehors du lieu d'affectation peuvent soumettre leur vote par e-mail à : zawedde@un.org ; Cc : seyoumc@un.org.

Les résultats des élections seront annoncés lors de l'Assemblée générale

Veuillez-vous reporter à la répartition de chaque unité électorale, c'est-à-dire les divisions et les Bureaux sous-régionaux de la CEA ci-dessous¹.

Bonne chance !

¹Chaque unité organisationnelle de la CEA comptant de cinq à cinquante membres du personnel a deux représentants au Conseil du personnel. Les unités organisationnelles comptant entre cinquante à cent membres du personnel ont trois représentants, tandis que les unités organisationnelles dont l'effectif dépasse la centaine ont au maximum quatre représentants